

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 10 novembre 2017

6ème **Commission N**° CP-2017-10-6-9

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN GRAND-BALLON ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

-d'attribuer une subvention de 12 451,50 € au Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon dans le cadre du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du site du Markstein,

- d'approuver la convention y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie lors de sa réunion du 15 septembre 2017.

En 2015, le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) a formulé une demande de financement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de restructuration de son bâtiment d'accueil, ainsi que de l'organisation des aires de stationnement du site du Markstein.

Le projet ayant pris du retard, le SMMGB a réitéré, en juillet 2017, sa demande de financement de la prestation d'AMO.

L'accueil du public ainsi que le développement des activités « 4 saisons » du site nécessitent d'engager les opérations de restructuration du bâtiment d'accueil ainsi que la réfection des aires de stationnement destinées aux bus et autres véhicules.

Le syndicat, maître d'ouvrage, a sollicité le concours de l'ADAUHR pour une mission d'accompagnement, jusqu'à désignation d'un architecte et d'un maître d'œuvre.

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a donc été signée avec l'ADAUHR.Cette prestation se présente comme suit :

- assistance pour la réalisation du projet de restructuration de la maison d'accueil : 7 280 € HT,
- élaboration d'un cahier de charges pour l'organisation des aires de stationnement bus et autres véhicules : 4 025 € HT,
- tranche conditionnelle pour le suivi des études d'avant-projet pour la maison d'accueil : 2 530 € HT.

Le coût global de cette opération s'élève à 13 835 € HT.

Le plan de financement se présente comme suit :

Membres du syndicat	Taux de financement %	Montant de la subvention à verser (€)
Département 68	90	12 451,50
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	5	691,75
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	5	691,75
TOTAL FINANCE (€)	100	13 835

Les dispositions statutaires du syndicat mixte prévoient que « les investissements non courants qui contribuent au projet de développement de la station, feront l'objet d'un financement par voie de subvention dans le cadre d'une convention entre toutes les collectivités membres et le syndicat, signée préalablement à l'adoption du budget. Cette convention précisera l'objet de l'investissement et les modalités de son financement (...) ».

Par conséquent, il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Une convention de financement précisant les modalités d'attribution de la subvention départementale ainsi que l'engagement financier des autres membres du syndicat devra être conclue.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 12 451,50 € au Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon dans le cadre du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement du site du Markstein, au titre de la rubrique « secteur spécifiques » du CTV Florival –Vignoble Plaine du Rhin. Cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation des justificatifs correspondants,
- d'approuver la convention, jointe au présent rapport, pour le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage à intervenir entre le Département, le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et de m'autoriser à la signer,

- de prélever les crédits correspondants sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT